



FEDERATION INTERNATIONALE DES LUTTES ASSOCIEES
INTERNATIONAL FEDERATION OF ASSOCIATED WRESTLING STYLES

Cr/08

A toutes les Fédérations Nationales
A tous les Membres du Bureau de la FILA
A tous les Membres des Départements

Corsier-sur-Vevey, le 5 Novembre 2008

Lutte

Comportement antisportif aux Jeux Olympiques de Pékin 2008 : la FILA sanctionne

Suite au résultat de la demi-finale de lutte Gréco-romaine dans la catégorie des 84 kilos opposant le lutteur italien Minguzzi face au suédois Abrahamian et à la polémique qui a suivi, avec, notamment, le refus de la médaille de bronze par le lutteur suédois, la FILA a ouvert une enquête en fonction de ses statuts et règlements.

Le Procureur et le Juge Sportif, qui ont analysé tout le dossier et procédé aux enquêtes, ont rendu leur jugement :

- Aucune faute ne peut être attribuée au corps d'arbitrage du match qui a rendu ses décisions selon les règles de lutte en vigueur.

Par contre,

- Pour manquement grave à l'Olympisme, aux règles sportives et au Fair Play et pour comportement scandaleux et contraire à l'éthique du sport à la fin du combat par le lutteur et l'entraîneur ;
- Pour calomnies et insultes envers la FILA, ses organes dirigeants, les Fédérations Nationales, les entraîneurs et les lutteurs ;
- Pour tort moral et tort causé à la réputation du sport de la lutte,

Le juge de la FILA condamne :

- A. Le lutteur suédois Ara ABRAHAMIAN à :**
2 ans de suspension et d'interdiction de participer à toute compétition de lutte au niveau international et national et à 3'000 CHF d'amende ;
- B. L'entraîneur suédois Leo MYLLARI à :**
2 ans de suspension et d'interdiction de participer à toute compétition de lutte au niveau international et national et à 10'000 CHF d'amende ;
- C. La Fédération Suédoise de Lutte à :**
2 ans d'interdiction d'organiser sur le territoire de la Suède toute compétition internationale et à 50'000 CHF d'amende.

La présente décision entre en vigueur à partir du 3 Novembre 2008 jusqu'au 3 Novembre 2010.
Toute infraction aux présentes dispositions sera passive d'aggravation des peines.

Raphaël Martinetti
Président FILA